

## **40 ème congrès**

### **Motion**

#### **Une autre justice pour une autre République**

La soumission de l'Etat au droit, la garantie des libertés et de l'égalité des citoyens devant la loi sont essentiels pour une démocratie. La place de la justice dans l'Etat, le respect de la séparation des pouvoirs, l'équilibre entre les institutions déterminent la mise en œuvre effective de ces principes.

Aujourd'hui, l'instrumentalisation du pouvoir législatif, la faiblesse des contre pouvoirs, les immixtions politiques dans le cours de la justice motivent une crise de confiance majeure des citoyens dans les institutions de la République. Une réforme constitutionnelle à la hauteur de ces enjeux est nécessaire.

Le Syndicat de la magistrature appelle un débat démocratique dans la perspective de cette réforme, en vue notamment d'inscrire dans la Constitution :

- La création d'un Conseil supérieur de la justice, organe constitutionnel indépendant, en charge de l'ensemble des questions de justice, compétent pour les ordres judiciaire, administratif et financier, qui engagerait un renouvellement de l'articulation des différents ordres de juridiction ;
- L'indépendance du ministère public, uniquement soumis au droit, exerçant sa fonction sans ingérence du pouvoir politique, dans un système de légalité tempérée des poursuites ;
- Le rattachement de la police judiciaire aux juridictions ;
- L'extension de la compétence de la Cour de justice de la République au président de la République ;
- La création d'un contrôle de constitutionnalité exercé par les juges.